

Conseil Municipal du Mardi 26 novembre 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/062

Date de la convocation : 19 novembre 2024

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents: Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES.

Absents excusés: Pierre-Alain HIRSCH procuration à Eric MAUR, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Gwenaël MAGNANT procuration à Michel BOUTEILLER, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Olivier ARTHUR

OBJET : BUDGET 2024 – CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIERE FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – DEPARTEMENT 76 - 2024

Considérant le courrier de Monsieur le Président du DEPARTEMENT 76 sollicitant le renouvellement de la convention de contribution au financement du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2024,

Considérant que cet engagement d'une durée d'un an est reconductible tacitement deux fois (2025 et 2026),

Considérant que le montant de la participation s'élève au minimum à 0.76 € par habitant soit pour la ville d'ISNEAUVILLE, 3721 habitants x 0.76 € = 2 827.96 €,

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette contribution.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** :

1 – de valider la contribution de la commune d'ISNEAUVILLE au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2024 et la reconduction tacite pour 2025 et 2026.

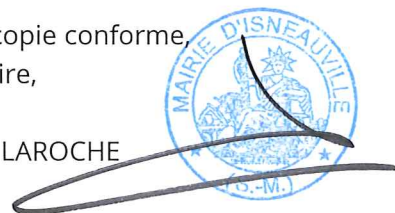
2 – d'autoriser Madame la Maire à prélever cette somme sur le Budget Primitif 2024.

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal
Olivier ARTHUR



Pour copie conforme,
La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 03 décembre 2024

Affichage : 03 décembre 2024